

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers  
en exercice : 13  
présents : 10

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : FINANCES PUBLIQUES**

**TARIFS 2023 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

**CONSIDERANT** qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **ADOpte** pour 2023 les tarifs suivants :

Type d'occupation		1	2
		Tarif par jour	Tarif par an (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
A	Terrasse mobile (avec élément de délimitation)	2 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>
B	Attraction foraine	20 €	-
C	Cirque	20 €	-
D	Autorisation spéciale par commerce fixe (limitée à 4/saison estivale)	Exempté	Exempté
E1	Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	2 € / m <sup>2</sup>	150 €
E2	Stand affecté à la destination commerciale	2 € / m <sup>2</sup>	-
F	Terrasse fixe couverte	-	40,00€ / m <sup>2</sup>
G	Autorisation spéciale pour les associations	Exempté	Exempté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

